

MEMOIRE

Adreſſé à l'Aſſemblée Nationale, le 25 Juillet 1790, par le premier Miniſtre des Finances.

MESSIEURS,

LES affaires de finances, auſſi long-temps que l'ordre public ne ſera point rétabli, exigeront continuellement votre attention, car juſqu'à cette heureuſe & déſirable époque, toutes les ſupputations ſeront ſoumiſes à des contrariétés imprévues.

Que ſi l'on joint à cette ſituation des choſes, la lenteur inévitable de toutes les diſpoſitions légiſlatives d'une nombreuſe Aſſemblée, l'on ſera moins ſurpris encore que de grandes difficultés ſe renouvellent ou ſe perpétuent.

Je vais appliquer ces réflexions générales à un objet particulier digne de toute votre attention.

J'ai remis à l'Aſſemblée Nationale un Aperçu formé le 1.er Mai dernier, des beſoins & des reſſources pendant les huit derniers mois de cette année.

Il réſultoit de ce tableau, qu'au 31 décembre il devoit y avoir un excédant de onze millions. Je fis obſerver en

même temps que cet excédant devoit être confidéré comme la fimple repréfentation du fonds de caiffe indifpenfable en tous les temps, & encore plus à une époque où la prudence exige de conferver foigneufement une fomme quelconque en numéraire effectif, afin de fe mettre en état de fatisfaire aux nombreux payemens qui ne peuvent être exécutés qu'en efpèces.

Le tableau des huit derniers mois de l'année n'offroit donc en aperçu que le niveau entre les reffources & les befoins.

Je dois aujourd'hui vous entretenir, Meffieurs, des circonftances qui, felon toutes les probabilités, apporteront un changement à ces fpéculations ; elles vous font la plupart connues ; mais je crois important, je crois néceffaire de les raffembler fous vos yeux.

1.° On a vu dans l'Aperçu du 1er. mai, que l'on comptoit avec vraifemblance fur la rentrée, pendant les huit derniers mois de l'année, des quatre millions en arrière fur les impofitions directes ; mais le Tréfor public, loin d'être encore rempli de cet objet, a éprouvé un nouveau déficit de deux millions quatre cent cinquante mille livres par l'impoffibilité où fe font trouvés quelques Receveurs généraux, de fatiffaire aux engagemens qu'ils avoient pris à terme fixe, felon l'ufage conftant pour les impofitions directes.

Voilà donc un vide en ce moment de plus de fix millions, & l'on peut craindre qu'il ne s'augmente en voyant le retard prolongé de la confection des rôles des tailles dans un grand nombre de Communautés.

On ne peut rien ajouter cependant aux ordres répétés de l'Affemblée Nationale, & aux recommandations inftantes

de l'Administration. Le dernier Décret rendu par l'Assemblée Nationale à ce sujet, en excitant la surveillance des Directoires de Département, aura peut-être un effet décisif; mais on se ressentira toujours dans le cours de l'année, des premières lenteurs qui n'ont pas été prévenues.

2.° Les produits de la Ferme générale, de la Régie des Aides & de l'Administration des Domaines, vont encore en dégradant; & quoique j'aye estimé les recouvremens sur les droits indirects infiniment bas, on n'est pas sûr qu'ils ne soient encore au-dessous de mes calculs dans le cours entier de l'année.

3.° L'Assemblée Nationale ayant décrété dans le mois de mars dernier, 49 millions d'impôts en remplacement de la Gabelle & des droits sur les cuirs, l'amidon, les fers & les huiles, il étoit naturel de présumer le 1.er mai, que sur cette somme, le Trésor public recevroit 25 millions dans le cours de l'année; mais nous touchons à la fin de juillet, & vous n'avez point encore réparti les 49 millions d'impôts nouveaux entre les divers Départemens qui doivent y être assujettis. Les règles infiniment exactes, prescrites par votre Décret pour cette répartition, ont entraîné un grand nombre de recherches; il a fallu connoître avec précision la date sous laquelle les différentes Communautés du Royaume ont cessé d'etre soumises à l'impôt des Gabelles; il a fallu de plus s'enquérir de la mesure de leur consommation; & ces divers renseignemens donnés par les Directions & les Greniers à sel de la Ferme générale, on a dû les appliquer à l'ancienne division du Royaume par Généralité; enfin un travail immense a été la suite des bases de réparti-

tion que vous avez adoptées par votre Décret, & le membre du Comité des finances qui a demandé & dirigé ce travail, aura de fort bonnes raifons à vous donner du retard de fon rapport; mais il n'eft pas moins vrai qu'en attendant l'on ne peut procéder ni à l'affiette de l'impôt par communautés, ni à la formation des rôles par individus: & à l'époque où nous fommes, il n'eft plus poffible de croire à une rentrée de vingt-cinq millions dans le cours de cette année.

4.° On avoit évalué dans l'Aperçu formé le 1.er mai, les recouvremens fur la Contribution patriotique, pendant le cours des huit derniers mois de l'année, à douze millions en compenfation d'arrérages, & à trente millions en deniers, & cette dernière fuppofition avoit été jugée trop modérée. Cependant les retards que l'on éprouve, me font craindre, en ce moment, que la recette du Tréfor public, dans le cours des huits derniers mois de l'année, ne foit encore au-deffous de mes efpérances.

On a mis tout en ufage pour hâter la confection des rôles dont les Municipalités ont été chargées par vos Décrets; mais les contrariétés dont vous avez exactement connoiffance par le Comité que vous avez nommé pour fuivre cette partie d'adminiftration, apportent des retards à l'exécution de vos difpofitions. Le zèle des Directoires de Départemens les furmontera fans doute; on n'ofe plus néanmoins compter fur 30 millions de recette en deniers, dans le cours des huit derniers mois de l'année.

J'ai repréfenté plufieurs fois au Comité des Finances, qu'il feroit convenable d'accorder une remife quelconque aux

Receveurs & aux Collecteurs; il ne faut pas désintéresser entièrement ceux qui contribuent de quelque manière au succès d'une affaire essentielle. Vous avez aussi découragé, je le crains, les personnes chargées de la perception des droits indirects. Le moment n'étoit pas encore venu de compter sur un zèle sans récompense; & nous sommes dans une circonstance où l'importance du recouvrement exact des deniers publics, unie peut-être au salut de l'État, ne peut être trop évaluée.

5.° On avoit passé dans l'Aperçu du 1.er mai, toutes les dépenses ordinaires selon leur ancienne fixation, mais on avoit déduit sur le total 25 millions en raison des retranchemens attendus à la suite des plans de réforme dont l'Assemblée Nationale étoit occupée. La totalité de ces réformes étoit estimée à 60 millions; ainsi il étoit naturel de présumer, le 1.er mai, que dans le cours de huit mois le Trésor public éprouveroit un soulagement de 25 millions, & le Comité des finances l'avoit jugé de même; mais le retard des délibérations relatives à la nouvelle organisation de l'Armée, n'a pas encore permis de jouir de la grande économie que vous aviez déterminée sur le Département de la Guerre; & cependant l'augmentation de solde accordée aux soldats, forme un accroissement de dépense de six cent mille francs par mois.

Vos Décrets assurent pour l'avenir une diminution importante sur les Pensions; mais par une disposition particulière & qu'on ne pouvoit préjuger, cet objet considérable de dépenses sera plus fort dans l'année 1790, qu'il ne l'a jamais été.

En effet, vous avez déterminé le 27 juin, que l'on eût

à payer, ſans retard ni diſcontinuation, tous les arrérages dûs le 31 décembre 1789, diſpoſition qui comprend ceux de 1789 & les reliquats de 1788. Vous avez de plus décidé que l'on acquitteroit de même les ſix premiers mois 1790 de toutes les penſions de 600 livres & au-deſſous.

Enfin, par votre Décret du 16 de ce mois, vous avez étendu ce payement de ſix cents livres pour 1790 à toutes les penſions indiſtinctement.

Cependant il réſulte de ces diſpoſitions, qu'au lieu d'un allégement en 1790, il y auroit ſept millions à payer au-delà des 25 à 26 millions qui ont formé juſqu'à préſent la plus forte dépenſe des penſions pour une année entière.

J'omets d'autres obſervations de moindre importance, qui diminuent encore les réductions attendues ſur la totalité des dépenſes fixes pendant le cours des huit derniers mois de l'année.

6.° L'Aſſemblée Nationale, par ſon Décret du 30 mai ſur la mendicité, a déterminé une nouvelle dépenſe de trente mille livres par Département, objet par conſéquent de deux millions cinq cent mille livres, indépendamment du ſupplément néceſſaire pour la ville de Paris.

7.° L'Aſſemblée, poſtérieurement toujours au 1.er mai, a accordé aux Troupes de la Marine & des Colonies, une augmentation de ſolde qui forme une dépenſe d'environ un million pour l'année.

8.° Les achats de numéraire ont un peu renchéri ; & en même temps le beſoin d'y recourir s'eſt accru. J'avois penſé & je penſe encore qu'on adouciroit cette néceſſité en aſtreignant, comme je l'avois propoſé, les Rece-

veurs & les Collecteurs des impoſitions à payer en argent ce qu'ils reçoivent en argent.

Je viens de donner une idée générale du vide que peuvent occaſionner dans le cours de cette année des retards invraiſemblables & des diſpoſitions inattendues à l'époque du 1.er mai dernier. J'ai cru devoir ramener l'attention de l'Aſſemblée Nationale vers ces circonſtances, afin qu'elle ſoit inſtruite à l'avance de la néceſſité probable d'un ſupplément de moyens pour le ſervice de l'année ; afin que ſur le rapport de ſon Comité des finances, elle continue à protéger les efforts de l'Adminiſtration pour le recouvrement de la Contribution patriotique; afin qu'elle accélère en ce qui dépend d'elle, la répartition par Département du remplacement de la gabelle & des autres droits ſupprimés ; afin qu'elle détermine le plus promptement poſſible les économies dont le Département de la guerre lui paroîtra ſuſceptible ; afin qu'elle n'ordonne aucune nouvelle dépenſe payable dans cette année, s'il n'y a pas néceſſité abſolue, ou qu'elle exige au moins des Comités qui lui en propoſeront, de lui en faire connoître, en ſomme, l'exacte étendue; & afin auſſi que l'Aſſemblée ne ſoit pas ſurpriſe, ſi prudemment j'apporte quelque lenteur dans la diſtribution des fonds deſtinés aux dépenſes ſuſceptibles d'une prolongation de payement.

Les réſumés que j'ai préſentés dans ce Mémoire ne doivent pas inſpirer d'alarme, car ce ſont eſſentiellement des retards de recouvrement, & non des vides réels que j'ai annoncés ; ainſi dans le temps où l'on auroit pu par des négociations d'anticipations, faire ſervir aux payemens du jour, des recettes à quelques mois de diſtance, le ſervice

complet de cette année n'auroit pas présenté d'inquiétude. Mais puisque l'Assemblée Nationale, en proscrivant ces anticipations, les a remplacées par l'émission d'une somme équivalente en Assignats, il est bien important de soutenir le crédit de ces derniers billets, en accélérant la vente des biens destinés à leur amortissement.

Je me crois obligé de fixer encore l'attention de l'Assemblée Nationale sur l'embarras dans lequel pourront se trouver les finances au commencement de l'année prochaine, si les impôts qui doivent remplacer les droits supprimés ou tombés en dépérissement, ne sont pas établis à l'avance, & si leur recouvrement n'est pas assuré. L'Assemblée a connoissance de l'état général des affaires du Royaume ; il devient pressant, sous tous les rapports, que le Comité des impositions fasse connoître ses plans, & vous mette sans retard en état de les discuter. Les biens nationaux offrent sans doute de grandes ressources, mais elles ne peuvent se réaliser qu'avec une certaine mesure ; l'Assemblée Nationale est d'ailleurs trop éclairée pour faire servir le produit de la vente de ces biens au payement des dépenses fixes ; celles-ci, dans tout État dont les finances sont bien administrées, ne doivent jamais être balancées que par des revenus également fixes, & les ressources extraordinaires ne peuvent être appliquées sagement qu'aux dépenses extraordinaires, ou au remboursement des capitaux de la dette publique.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1790.